Les risques majeurs sur Vétheuil

En février 2005, le préfet du Val d'Oise a approuvé le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM).
Un risque majeur étant : un risque **naturel**, un risque **technologique** ou un risque lié au **transport**.

Pour la commune de Vétheuil, c'est essentiellement le premier de ces risques qui nous concerne pour les inondations et les mouvements de terrain ou carrières.

En 2007, en raison des différents risques localisés sur Vétheuil, la commune a élaboré un PCS (Plan communal de sauvegarde) que vous pouvez consulter en pièce jointe.

Par ailleurs, le Préfet du Val d'Oise a prescrit par arrêté du 23 décembre 2009, l'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles mouvements de terrain sur le territoire de la commune. A noter, ce plan concerne également les communes de Haute-Isle et La Roche Guyon.

En outre, depuis juin 2006, les bailleurs et vendeurs sont tenus d'annexer à leurs contrats de vente ou de location, les documents liés à ces risques.
Vous trouverez en pièce jointe :

- L'arrêté préfectoral
- La carte des risques
- Le formulaire - Etat des risques naturels et technologiques

Documents
Plan communal de sauvegarde Mars 2015
Arrêté préfectoral sur les risques naturels
La carte des risques naturels
Formulaire : Etat des risques naturels et technologiques
Liens utiles
Service d'information sur le risque de crues